



3^{ème} Convention des Juristes de la Méditerranée

ROME, 7-8-9 JUIN 2010

(HÔTEL VITTORIO VENETO - CORSO D'ITALIA, 1)



**LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS L'ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN
SÉCURITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PAIEMENTS**

LANGUES DE TRAVAIL : FRANÇAIS, ARABE, ANGLAIS, ITALIEN



Nice, juin 2008
Séance d'inauguration



Le Caire, octobre 2009
Séance d'inauguration

L'intensification des échanges économiques dans la zone euro-méditerranéenne est la condition essentielle de la stabilité et de la croissance dans la région. Or, l'activité économique y repose à plus de 90 % sur le tissu des petites et moyennes entreprises. C'est donc dire que tout ce qui sécurise l'activité de cette catégorie d'entreprises est au coeur des enjeux politiques et économiques en Méditerranée.

Construire l'attractivité juridique pour les investissements étrangers, assurer la pérennité de la transmission des petites et moyennes entreprises, garantir le paiement des créances, faciliter le règlement simplifié des litiges et, finalement, gérer efficacement les éventuelles défaillances, telles sont les compétences techniques qu'offrent les professions du droit méditerranéennes.

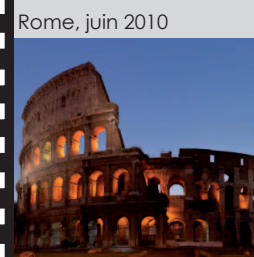
La 3^{ème} convention des juristes de la Méditerranée est née de cette convergence des besoins des PME et des compétences des juristes. Elle verra se réunir plusieurs centaines de décideurs économiques et de juristes de tous les pays du pourtour méditerranéen, pour l'examen de solutions concrètes dans ces domaines précis.



Le Caire, octobre 2009
Table ronde



Le Caire, octobre 2009
Atelier



Rome, juin 2010

MÉTHODOLOGIE DE LA C ONVENTION

La Convention est interactive; après une présentation du thème traité par les intervenants de chaque Table Ronde, une discussion est ouverte avec la salle.

La traduction de toutes les interventions est assurée en simultané dans les 4 langues (français, arabe, anglais, italien).

Les contributions disponibles des orateurs sont mises à disposition du public et mises en ligne sur le site internet de la Fondation pour le droit continental :

www.fondation-droitcontinental.org

La Convention est éligible à la formation individuelle professionnelle pour les avocats français et italiens

Lundi 7 juin (10h30 - 19h00)

SÉANCE INAUGURALE

de

10h30

à

12h30

M. Vincent Gladel, président des Acteurs du Droit Continental à l'International (ACDI), président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ), France
M. Gianfranco Fini, président de la Chambre des députés, Italie (à confirmer)
Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, France
M. Ahmed Fathy Sorour, président de l'Assemblée du peuple d'Egypte
M. Ibrahim Najjar, ministre de la justice, Liban
M. Jean-Marc de La Sablière, ambassadeur de France en Italie
M. Jean-Marc Baïssus, directeur général de la Fondation pour le droit continental, France

de 12h30
à 13h

M. Michel Grimaldi, président du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental, professeur, France

de 13h à
14h30

DÉJEUNER-BUFFET À L'HÔTEL VITTORIO VENETO

de 14h30
à 17h00

TABLE RONDE N°1

Le cadre juridique des investissements

14h30

PRÉSIDENTS :

M. Hicham Naciri, avocat, Maroc
M. Paul-Albert Iweins, avocat, ancien président du Conseil National des Barreaux (CNB), membre du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental, France

Cadre des investissements :

- M. Imed Amira, président de la Chambre des notaires, Tunisie
- M. Ahmed Reda Boudiaf, avocat, Algérie
- M Olivier de Laroussilhe, responsable des relations avec la zone euromed à la DG Trade de la Commission Européenne

Difficultés et défis des PME :

- Mme Martine Benayoun, responsable juridique Afrique et Moyen Orient, Ubifrance
- M. Eric Diamantis, avocat, président de l'Institut de Prospective Economique du monde Méditerranéen (IPEMED), France
- Mme Wafaa Sobby, présidente du General Authority for Investment (GAFI), Egypte

15h45

PAUSE

Protection de la Propriété Intellectuelle :

- M. Mondher Al Mensi, avocat, Tunisie
- M. Philippe Coen, vice-président de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), France
- M. Patrice Vidon, conseil en propriété industrielle, France

17h

Synthèse par les membres du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental :

Mme Ligia Maura Costa, avocat, professeur, Brésil
M. Jean-Louis Dewost, conseiller d'Etat, ancien directeur juridique de la commission européenne, France

de 18h
à 19h

INTERVENTION

L'évolution du droit du CO2

M. Pierre Ducret, président directeur général de CDC climat, France

20h30

DÎNER D'INAUGURATION OFFERT PAR LE CONSIGLIO NAZIONALE FORENSE AU PALAZZO MASSIMO
(costume sombre, tenue de cocktail)

Mardi 8 juin (9h15 - 14h00)

de 9h15
à 12h30

TABLE RONDE N°2

La transmission de l'entreprise

PRÉSIDENTS :

M. Fawzi Marref,

notaire, correspondant du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental, Algérie

M. Pascal Chassaing,

notaire, France

Droit et innovation entrepreneuriale en Méditerranée

- M. Marc Lévis,

avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, président de JURIMED-Droit & Méditerranée, France

Transmission à titre gratuit

- Mme Cinzia Brunelli,
- Mme Alexa Hechaime,
- Mme Isabelle Merle,

notaire, Commission de coopération notariale internationale de l'Union Internationale du Notariat (UINL), Italie

professeur à l'université St Joseph, Liban,

adjointe au chef du bureau du droit social et de l'environnement fiscal, service compétitivité et développement des PME, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MINEFI), France

10h30

PAUSE

Transmission à titre onéreux

- M. Néji Baccouche
- M. Mohamed Hamouda
- M. Pierre Lafont,
- M. N.,

professeur à l'université de Sfax, correspondant du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental, Tunisie

avocat près la Cour de Cassation, professeur de droit à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Tunisie

avocat, France

notaire, Maroc

12h

Synthèse par les membres du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental :

M. Bernard Chambel,

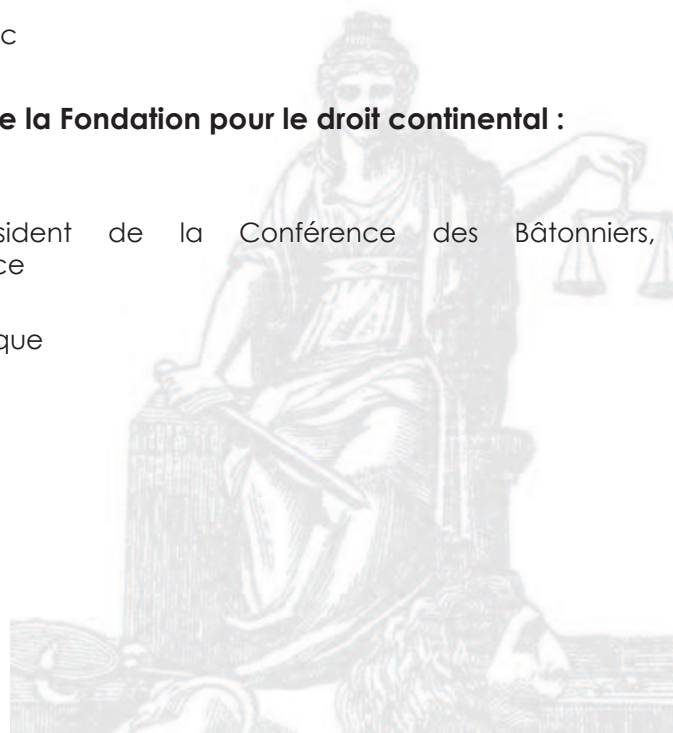
ancien président de la Conférence des Bâtonniers, avocat, France

M. Jorge Antonio Cordero,

notaire, Mexique

de 12h30
à 14h

DÉJEUNER-BUFFET À L'HÔTEL VITTORIO VENETO



Mardi 8 juin (14h00 - 17h30)

de 14h
à 17h30

TABLE RONDE N°3

PME et modes alternatifs de règlement des différends en Méditerranée

14h

INTRODUCTION :

M. Guido Alpa, président du Consiglio Nazionale Forense (CNF), membre du conseil d'administration de la Fondation pour le droit continental, avocat, Italie

L'arbitrage : problématique et besoins spécifiques

- M. Ryad Ghali, avocat, Syrie
 - M. Gabriel Mecarelli, maître de conférences à l'université Paris Sud XI, France
 - M. Giorgio Schiavoni, président de l'Institut pour la promotion de l'arbitrage et de la médiation en Méditerranée, Italie
- ANIMATEUR :** M. Aldo Bulgarelli, président de la Commission internationale du Consiglio Nazionale Forense (CNF), Italie

15h

PAUSE

15h30

La médiation : problématique et besoins spécifiques

- M. Ahmadi, avocat, Maroc
- M. Stefano Azzali, secrétaire général de la Chambre arbitrale nationale et internationale de Milan, Italie
- M. Michel Benichou, avocat, président de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE)
- Mme Maria Cimaglia, conseiller juridique à l'European Association of Craft, Small and Medium-Sized Enterprises (UEAPME)
- Mme Chiara Giovannucci Orlandi, professeur à l'université de Bologne, membre de la Commission médiation Consiglio Nazionale Forense (CNF), Italie
- M. Kai-Uwe Karl, counsel – litigation, General Electric Infrastructure Italie,
- M. Mohamed Maher Abdelwahed, directeur général d' Investors' Dispute Settlement Center, Egypte

ANIMATEUR : M. Fabio Florio, président de la commission conciliation du Consiglio Nazionale Forense (CNF), Italie

17h

Synthèse par les membres du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental :

- M. Ichiro Kitamura, professeur, Japon
- M. Daniel Tricot, administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit (AFDD), président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de Cassation, France

19h

CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA DÉCLARATION COMMUNE AVEC L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS

20h30

DÎNER À L'HÔTEL VITTORIO VENETO

Mercredi 9 juin (9h15 - 13h30)

ATELIERS

(Les 5 ateliers se tiennent concomitamment)

PROTECTION DES BIENS CULTURELS

①

- M. Richard Sédillot, avocat, France
- M. Jorge Antonio Cordero, notaire, Mexique
- M. Edouard Planche, représentant de l'UNESCO
- M. Giovanni Nistri, commandant des carabinieri en charge de la protection du patrimoine culturel, Italie
- M. Marc-André Renold, professeur, conseiller auprès de l'UNESCO, Suisse
- Mme Marina Schneider, chercheur, Unidroit, Italie

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

②

- M. Marc Levis, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, président de JURIMED-Droit & Méditerranée, France
- M. Eric Caprioli, avocat, expert aux Nations-Unies, France
- M. Mohamed Hamouda, avocat près la Cour de Cassation, professeur de droit à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Tunisie

FINANCE ISLAMIQUE

③

- M. Jean du Bois de Gaudusson, professeur, université Montesquieu-Bordeaux IV, France
- M. Nasser Hideur, secrétaire général de la banque Al Baraka, Algérie
- M. Abdessatar Khouildi, secrétaire général du centre international de réconciliation et d'arbitrage entre les institutions financières islamiques, Syrie

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

④

- M. Patrice Vidon, conseil en propriété industrielle, France
- M. Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice (CNHJ), France
- M. Medhi Salmouni-Zerhouni, expert-conseil en propriété industrielle, Maroc

L'ENTRAIDE JUDICIAIRE INTERNATIONALE ET LES RÉSEAUX JUDICIAIRES

⑤

- M. Frank Natali, avocat, France
- M. Guillaume Adreani, assistant à l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF). France
- Mme Christine Da Luz, magistrat, point de contact pour le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, Ministère de la justice, France
- M. Iskandar Ghattas, ancien sous-secrétaire d'État à la Justice pour la coopération internationale, Député, Égypte
- M. Mohamed Adel Gomaa, substitut du Procureur au Bureau Technique, Egypte
- M. Philippe Rouet, responsable de la commission «juristes de PME», de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), France
- M. Patrick Safar, huissier de justice, France
- Mme Maria Slazak, vice-présidente du comité PECO au Conseil des Barreaux Européens (CCBE)

de
9h15
à
12h

de 12h
à 13h30

DÉJEUNER-BUFFET À L'HÔTEL VITTORIO VENETO

Mercredi 9 juin (13h30 - 18h00)

13h30

TABLE RONDE N°4

Le recouvrement de la créance

PRÉSIDENT :

M. Jean-François Bauvin, vice-président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice (CNHJ), France

EXPERTS :

- M. Mohamed Cherif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Algérie
- M. Arcangelo D'Aurora, président de l'Association des huissiers de justice, Italie
- M. Fausto De Santis, président de la commission européenne pour l'efficacité de la justice, (CEPEJ)
- M. Anat Har-Even, conseiller juridique, Israël
- Mme Anat Liberman, député, Israël
- M. Farhat Toumi, avocat, Tunisie

Synthèse par les membres du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental :

M. Mircea BOB, professeur, Roumanie
Mme Anna de Vita, professeur, Italie

14h30

PAUSE

15h

TABLE RONDE N°5

Les procédures d'insolvabilité, recherche d'un équilibre

PRÉSIDENT :

M. Vincent Gladel, administrateur judiciaire, président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ), président des Acteurs du Droit Continental à l'International (ACDI), France

La suspension des poursuites individuelles des créanciers

- M. Marc André, mandataire judiciaire, Insol Europe, France
- M. Messaoud Mentrî, professeur à l'université d'Annaba, Algérie
- M. Fady Nammour, professeur, avocat, Liban

Le sort réservé aux particuliers

- M. Brahim Abouzeid, avocat, Liban
- M. Marc André, mandataire judiciaire, Insol Europe, France
- M. Nabil Kerouaz, avocat, Algérie

16h

Synthèse par un membre du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental :

M. Mauro Bussani, professeur, Italie

SÉANCE DE CLÔTURE

de

Synthèse globale de la Convention par M. Jean-Louis Baudouin, juge, membre du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental, Québec

17h

M. Christophe Bernasconi, premier secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé
M. Franco Frattini, ministre des affaires étrangères, Italie (à confirmer)
M. Andrea Ronchi, ministre des politiques communautaires, Italie (à confirmer)

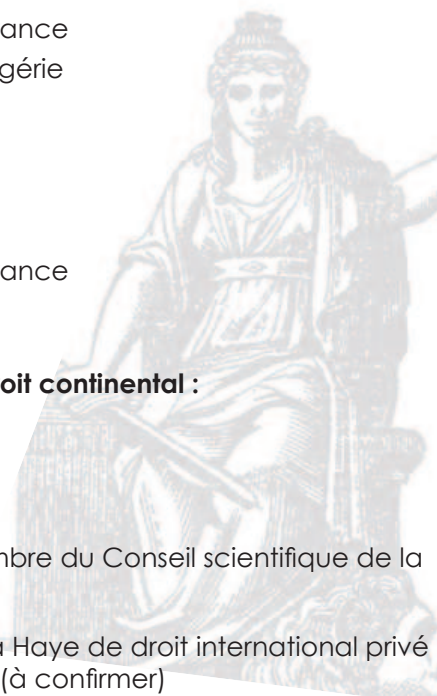
à

18h

Présentation de la 4^{ème} convention des juristes de la Méditerranée 2011 par M. Tayeb Belaiz, ministre de la justice, ou son représentant, Algérie

19h30

COCKTAIL OFFERT PAR L'AMBASSADE DE FRANCE AU PALAIS FARNESE





The Continental Law Professions
International Initiative

les Acteurs du Droit Continental à L'International



CONTACT

Fondation pour le droit continental

2-2 bis Villa Thoréton 75015 Paris
Tél. : + 33 (1) 70 22 41 41 – Fax : +33 (1) 70 22 41 26
E-mail : sg@fondation-droitcontinental.org
www.fondation-droitcontinental.org